

H.O/L.A

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES ETUDES ET DE

LA PLANIFICATION

BURKINA FASO

Unité - Progres - Justice

Ouagadougou, le

N°2003 _____/MS/SG/DEP

dit n° 204

Arrêté N° **120** _____/MS/SG/DEP

portant autorisation de construire

un CSPS au Secteur 7 à Selbonga dans la Commune de Titao

LE MINISTRE DE LA SANTE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0

Vu la Constitution du 2 juin 1991

Vu le Décret n°2002-204 /PRES/ du 6 Juin 2002 portant nomination du Premier Ministre;

Vu le Décret n°2002-205/PRES/PM/ du 10 Juin 2002 portant Composition du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le Décret n°2002-254/PRS/PM/SGG-CM/ du 17 Juillet 2002, portant organisation type des Départements Ministériels;

Vu le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 Octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé;

Vu la requête du Maire, président du Conseil Municipal de Titao relative à la construction d'un CSPS au Secteur 7 à Selbonga dans la Commune de Titao..

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation de construire un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), en matériaux définitifs au Secteur 7 à Selbonga est accordée aux populations du Secteur 7 à Selbonga et environs, Commune de Titao, Province du Loroum, district sanitaire de Titao.

ARTICLE 2 : Ce centre de Santé et de Promotion Sociale comprendra, selon le plan type du Ministère de la Santé :

- Un dispensaire avec équipement
- Une maternité avec équipement
- Un dépôt pharmaceutique
- Un logement pour le personnel du dispensaire
- Un logement pour le personnel de la maternité
- Des latrines et toilettes extérieures
- Un forage équipé d'une pompe

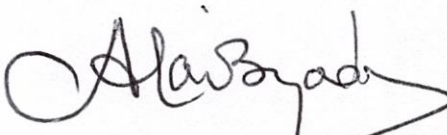
ARTICLE 3 : Le Ministère de la Santé fournira le personnel qualifié requis, dès que possible après la construction du CSPS.

ARTICLE 4 : Le Directeur Régional de la Santé du Nord est chargé du suivi du projet.

AMPLIATIONS :

| | |
|---------------------------|----|
| ▪ SG | 1 |
| ▪ H. C. Loroum | 1 |
| ▪ DRS de la Santé du Nord | 1 |
| ▪ MCD Titao | 1 |
| ▪ Préfet Titao | 1 |
| ▪ Toutes Directions | 15 |
| ▪ Populations intéressées | 2 |
| ▪ Archives/Chrono | 5 |

Ouagadougou, le 25 MAR 2003


Bédouma Alain YODA
Officier de l'Ordre National